

Conditions générales d'abonnement à l'Agence En Ligne (AEL) du service eau et assainissement de Lannion-Trégor Communauté (LTC)

Le service eau et assainissement de Lannion-Trégor Communauté (LTC), met à la disposition de ses abonnés, ci-après désignés « Abonné », un service d'abonnement en ligne, ci-après désigné « l'Agence En Ligne » (AEL).

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir le contenu et les conditions d'accès et de fonctionnement de l'AEL.

Ce site est soumis à la loi française. En consultant ce site, l'Abonné accepte d'en respecter les conditions d'utilisation telles que celles-ci sont communiquées à la date de consultation.

1. Conditions d'accès à l'AEL

L'AEL permet à l'Abonné d'accéder, de visualiser et de gérer son compte abonné par internet. Différents services sont mis à sa disposition gratuitement et accessibles sur l'AEL à l'adresse <https://portail-eau.lannion-tregor.com> 24h/24 et 7j/7, dans les limites fixées par les Conditions Générales d'Utilisation du Site.

Pour cela, l'Abonné doit disposer d'un ordinateur, d'une connexion et d'un navigateur internet possédant la configuration adaptée.

2. Procédures et conditions d'abonnement via l'AEL

Une demande de souscription d'un contrat d'abonnement peut être réalisée via l'AEL.

Si l'Abonné ne souhaite pas accepter les conditions d'abonnement en ligne ci-dessous, il a la possibilité d'effectuer sa demande d'abonnement au guichet d'accueil du service eau et assainissement de LTC, par voie postale, par téléphone, par courrier électronique.

Pour pouvoir s'abonner en ligne, l'Abonné doit accepter les conditions générales du contrat d'abonnement ainsi que le règlement de service eau potable de Lannion-Trégor Communauté. Ces pièces lui seront fournies dès réception et traitement de sa demande par le service eau et assainissement de Lannion-Trégor Communauté. Le service eau et assainissement de Lannion-Trégor Communauté se réserve le droit de demander des pièces complémentaires afin de justifier la demande d'abonnement, ou de rejeter la demande en cas de non-retour du contrat d'abonnement dûment complété et signé.

Comme le contrat n'est pas conclu dans les locaux du service eau et assainissement, l'Abonné dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation à compter de la date de signature du contrat sans avoir à motiver sa décision, ni à supporter d'autres coûts que ceux relatifs au service fourni. L'Abonné qui souhaite exercer son droit de rétractation, alors que l'exécution du contrat a commencé et que la fourniture en eau est effective, devra en faire la demande expresse sur papier selon le modèle joint au contrat d'abonnement. Il sera alors tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

A réception des documents demandés dûment complétés et signés, l'Abonné sera notifié de l'ouverture de son abonnement.

3. Conditions d'adhésion au prélèvement bancaire

En s'abonnant au prélèvement bancaire depuis l'AEL, l'Abonné autorise le service eau et assainissement de LTC à envoyer des instructions à sa banque pour débiter son compte, et autorise sa banque à débiter son compte, conformément aux instructions du service eau et assainissement de LTC.

Il bénéficie du droit d'être remboursé par sa banque selon les conditions décrites dans la convention qu'il a passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée à son établissement bancaire :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de son compte pour un prélèvement autorisé ;
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois suivant la date de débit du compte en cas de prélèvement non autorisé.

4. **Objet du site**

Le présent site diffuse des informations non contractuelles sur les activités du service eau et assainissement de LTC et propose à ses abonnés un ensemble de services accessibles en ligne :

- Liste et duplicata des factures ;
- Paiement en ligne ;
- Saisie d'index de compteur ;
- Modifications des coordonnées ;
- Modalités de paiement :
 - o Adhésion ou arrêt de la mensualisation ;
 - o Consultation des échéances de paiement ;
 - o Adhésion ou arrêt du prélèvement automatique ;
 - o Changement de RIB ;
- Adhésion à la e-facture ;
- Suscription et résiliation d'abonnement.

Dans la mesure où la mise à jour du présent site est réalisée en tenant compte de l'ensemble des activités du service eau et assainissement de LTC, il pourrait arriver que certaines informations nouvelles ou annonces ne soient plus valables au moment de leur diffusion ou qu'elles soient tout simplement dépassées. Le service eau et assainissement de LTC ne peut pas garantir, bien qu'il fasse les efforts nécessaires, la parfaite mise à jour de toutes les informations ou nouvelles qui sont diffusées par le présent site.